

COMMISSION
FINANCES
ET BUDGET
LIGUE
HAUTS-DE-FRANCE



GUIDE
FINANCIER
ET
ADMINISTRATIF

Saison 2026- 2027

LIGUE DE HANDBALL DES HAUTS-DE-FRANCE
5700000@ffhandball.net



NOTE EXPLICATIVE

AFFILIATION – REAFFILIATION

- La feuille de renseignements est UN ELEMENT INDISPENSABLE pour la demande d'affiliation ou de ré-affiliation. Merci donc de nous envoyer cette fiche complétée au secrétariat de la ligue 5700000@ffhandball.net.
Pour tout changement sur ces renseignements (changement présidents, secrétaire, ...) durant la saison sportive, il est important de prévenir le secrétariat.
Cela nous permettra de mettre à jour nos bases de données ainsi que l'annuaire clubs.

LES PAIEMENTS

Pour les paiements des licences, affiliations, engagements... merci d'attendre la réception de la facture avant d'envoyer le virement correspondant. Pas de règlement anticipé.

!!!! Pour les mutations, nous vous demandons de régler par virement et d'envoyer la preuve de virement à 5700000.mduhamelle@ffhandball.net et 5700000@ffhandball.net avant la validation. Merci de noter le nom des licenciés concernés. ATTENTION : Sans règlement, la mutation ne sera pas traitée !!!! Une facture acquittée vous sera transmise à la fin du mois courant.

Merci de différencier les paiements ITFE (Institut de formation) et la Ligue.

Calendrier de Facturation :

- Affiliation entre le 1/06 et le 31/08
- Engagement entre le 01/09 et le 30/09
- Licences :
 - 30/09 (Licences qualifiées entre le 1/06 et 30/09)
 - 31/12 (Licences qualifiées entre le 01/10 au 31/12)
 - 31/05 (Licences qualifiées entre le 01/01 au 31/05)

En cas de retard de paiement la Ligue appliquera le Règlement Fédéral :

- **Pénalités de retard (taux annuel) : 10.00%**
- **Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €**

LES MUTATIONS

Période normale de mutation 2026 : 1^{er} juin au 31 Juillet 2026

- Nous vous conseillons d'éviter de valider une mutation le dernier jour de la période normale de mutation
En cas de manquement (une signature sur papier ou autres), la mutation vous sera automatiquement retournée et basculera en Hors période donc justificatif à ajouter (accord du club quitté)

RAPPEL : La mutation sera traitée dès réception du règlement et/ou de la preuve de virement. Merci de noter le nom des licenciés concernés.



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

Rel

RIB DE LA LIGUE

Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

16275	00600	08000626179	69
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE		BIC	
----------------------------------	--	-----	--

CEPAFRPP627

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1627	5006	0008	0006	2617	969
------	------	------	------	------	------	-----

Agence
CENTRE D AFFAIRES LITTORAL

CENTRE D AFFAIRES LITTORAL
39 PLACE DE LA REPUBLIQUE

59140 DUNKERQUE
TEL :

Intitulé du compte
LHDF DE HANDBALL

RESIDENCE LA VILLA DES MOULINS
43 RUE ALBERT SAMAIN

59650 VILLENEUVE D ASCQ

BORDEREAU D'AFFILIATION / REAFFILIATION CLUBS 2026/2027

NUMERO DU CLUB :

NOM DU CLUB :

DESTINATAIRE(S) DES FACTURES : Les factures seront transmises à l'adresse standardisée et aux personnes cochées ci-dessous (2 maximum)

PRESIDENT(E)

TRESORIER(E)

SECRETAIRE

AFFILIATION / COTISATION			
	MONTANT	COCHEZ LA CASE CONCERNEE	MONTANT A PAYER
NIVEAU NATIONAL	710 €		
NIVEAU REGIONAL	540 €		
NIVEAU DEPARTEMENTAL	75 €		
SOUS TOTAL 1			€

FRAIS DE GESTION			
	MONTANT	COCHEZ LA CASE CONCERNEE	MONTANT A PAYER
CLUBS LNH/LFH/D2/N1	600 €		
CLUBS N2 / N3	430 €		
CLUBS REGIONAUX	290 €		
CLUBS -17/-18 CHPT FRANCE	400 €		
SOUS TOTAL 2			€

ABONNEMENTS OBLIGATOIRES FFHB (SUPPORTS DIGITAUX)	
	MONTANT MONTANT A PAYER
HANDMAG + APPROCHES DU HAND	111 €

TOTAL (sous total 1+ 2 + 111€)	€
---------------------------------------	----------

Merci d'attendre la réception de la facture d'affiliation avant d'envoyer le virement correspondant. Pas de règlement anticipé.

En cas de retard de paiement la Ligue appliquera le Règlement Fédéral.

TARIFS DES LICENCES SAISON 2026/2027

LICENCES				
Age	Pratique / Activité	Part FFHB dont Assurance RC et IA	Part Ligue	Total
0-5 ans	Babyhand	20,66 €	7,79 €	28,45 €
6-11 ans	Hand à 7	20,66 €	18,20 €	38,86 €
	Loisir	16,84 €	17,00 €	33,84 €
	Handensemble	16,84 €	17,00 €	33,84 €
	Loisir Beach	11,11 €	12,00 €	23,11 €
12-16 ans	Hand à 7	26,68 €	25,42 €	52,10 €
	Beach	12,13 €	12,87 €	25,00 €
	Parahand	19,91 €	23,00 €	42,91 €
	Loisir	17,63 €	17,00 €	34,63 €
	Handensemble	17,63 €	12,26 €	29,89 €
	Loisir Beach	11,90 €	12,00 €	23,90 €
	Handfit	30,87 €	27,13 €	58,00 €
	Dirigeant	12,03 €	23,97 €	36,00 €
+ 16 ans	Hand à 7 / Independants	41,01 €	34,99 €	76,00 €
	Hand à 7 Blanches	41,01 €	34,99 €	76,00 €
	Beach	15,32 €	46,73 €	62,05 €
	Parahand	34,05 €	28,00 €	62,05 €
	Corpo	34,05 €	28,00 €	62,05 €
	Loisir	33,02 €	29,03 €	62,05 €
	Handensemble	17,63 €	12,26 €	29,89 €
	Loisir Beach	14,99 €	16,00 €	30,99 €
	Handfit	33,02 €	29,81 €	62,83 €
	Dirigeant	12,03 €	23,97 €	36,00 €
	Blanche Dirigeant	12,03 €	23,97 €	36,00 €
	Esprit Club (si validation AG FFHB)	2,03 €	1,97 €	4,00 €

TARIFS DES MUTATIONS SAISON 2026/2027

MUTATIONS			
Période normale mutation du 1 ^{er} juin au 31 juillet 2026			
CATEGORIES	Part FFHB	Part Ligue *	Total
JOUEUR + 16 ANS	144 €	110 €	254 €
JOUEUR 12/16 ANS	84 €	66 €	150 €
JOUEUR -12 ANS	GRATUIT		
DIRIGEANTS	GRATUIT		

* Pas d'augmentation de la Part Ligue

Les mutations seront traitées dès réception du virement et / ou preuve de virement envoyée sur les adresses mails suivantes :

- 5700000.mduhamelle@ffhandball.net
- 5700000@ffhandball.net

BORDEREAU ENGAGEMENT CHAMPIONNATS FEMININS ET MASCULINS SAISON 2026 /2027

MASCULINS :

	Montant	Nombre d'équipes	Montant à payer
Prénationale	275 €		€
Excellence	260 €		€
Honneur	245 €		€
-18 REGION	150 €		€
-15 REGION	140 €		€
Coupe de France	51 €		€
SOUS - TOTAL 1			€

FEMININES :

	Montant	Nombre d'équipes	Montant à payer
Nationale 3	1300 €		€
Prénationale	275 €		€
Excellence	260 €		€
-18 REGION	150 €		€
-15 REGION	140 €		€
Coupe de France	51 €		€
SOUS - TOTAL 1			€

Merci d'attendre la réception de la facture avant d'envoyer le virement correspondant. Pas de règlement anticipé.

En cas de retard de paiement la Ligue appliquera le Règlement Fédéral

AMENDES COC

Eléments Guide Financier FFHB 2026-2027

CADRE GÉNÉRAL (article 152 des règlements généraux)

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION ET MONTANT	
25.2.8.2.2	Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	tous		40 €
26.2.4				
30.1.2	Non-respect de l'obligation de licence	tous		de 100 € à 5 000 € max
35.3	Non-respect de l'obligation liée à la mention « encadrant »	tous	1 ^{er} manquement	Avertissement
			A partir du 2 ^{ème} manquement	
77	Non homologation des règlements de compétition	D et R		Avertissement
			Si récidive	110 €
			Si récidive	160 €
79	Adoption de règlements non conformes	D	Refus d'autorisation d'organiser	110 €
		R		160 €
83	Absence de maillots différents	N		320 €
		R		130 €
		D		64 €
85	Aire de jeu non complètement adaptée aux textes en vigueur	LFH		3 000 €
		N		1 500 €
		R		750 €
		D		250 €
88.1	Absence de responsable de l'espace de compétition	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
93	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	N		110 €
		R		50 €
		D		20 €
94	Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu	N	> 16 ans : 160 €	autres : 80 €
		R	> 16 ans : 50 €	autres : 20 €
		D	> 16 ans : 20 €	autres : 10 €
98.2.1	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
98.2.2	Non-respect du délai de la mise à jour de la base de données	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.1 98.2.3.2	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club et par mention manquante)	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
91.2.2 a) 91.2.2 b) 98.2.3.3	Inscription d'un OTM non conforme	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €

N : toutes divisions nationales, y compris LFH, sauf quand précisé. R : toutes divisions régionales, y compris prénationales. D : toutes divisions départementales.

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION	MONTANT
98.2.3.2	Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	LFH		300 €
		D2F et N1M		200 €
		autres championnats de France		100 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2	Manquement au relevé des buts par le secrétaire	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.4	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club du juge-arbitre et par mention manquante)	N		20 €
		R et D		10 €
98.4	Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.6.1	Officiel de banc ou de table non licencié	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.7	Non-respect des délais de transmission de la feuille de match	N	Après 20H ou minuit Selon l'heure du match	40 €
		R		20 €
		D		10 €
		N	Au-delà du 3 ^e jour ouvrable	190 €
		R		130 €
		D		60 €
100.1 et 100.2	Match à jouer ou à rejouer, indemnité de repas par personne (déplacement >150 km aller)	tous		16,10 €
104.2	Forfait isolé > 16 ans	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
	Forfait isolé jeunes et < 18 ans	N		250 €
		R		110 €
		D		60 €
104.3	Forfait général > 16 ans	N		1 770 €
		R		630 €
		D		330 €
	Forfait général jeunes et < 18 ans	N		750 €
		R		330 €
		D		180 €
104.4	Forfait Coupe de France M & F	D1 / D2	Jusqu'au 32 ^e de finale	10 000 €
			16 ^e et 8 ^e de finale	20 000 €
			1/4, demi-finale	30 000 €
			Finale	50 000 €
	Forfait Coupe de France Fédérale	F	Augmenté de l'indemnité km base péréquation	590 €
	Forfait Coupe de France Régionale	R	à partir du 1 ^{er} tour	100 €
à partir du 2 ^e tour			150 €	
Forfait Coupe de France Départementale	D	à partir du 1 ^{er} tour	40 €	
105	Non communication d'un résultat	N		90 €
			si récidive	160 €
		R		30 €
109	Match perdu par pénalité > 16 ans	D		10 €
		N		100 €
		R		50 €
	Match perdu par pénalité jeunes et < 18 ans	D		20 €
		N		80 €
		R		20 €
		D		10 €

ORGANISATION DE MATCHES DE SÉLECTION (article 152 des règlements généraux)

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	MONTANT
112	Absence de demande d'autorisation	tous	170 €
113	Absence de demande de juge-arbitre officiel	tous	90 €
114	Absence de feuille de match	D	40 €
		R	80 €
		N	210 €
		I	430 €
116	Non transmission de convocation	tous	210 €

ORGANISATION DE RENCONTRES AMICALES (article 152 des règlements généraux)

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	MONTANT
139	Absence de déclaration d'organisation	D	50 €
		R	110 €
		N	320 €
140	Absence de demande d'autorisation	I	640 €
141	Absence de demande de juge-arbitre officiel	D	50 €
		R	110 €
		N	320 €
		I	640 €
143	Absence de feuille de match	D	40 €
		R	80 €
		N	210 €
		I	430 €
144	Non-respect des dispositions prévues dans la déclaration d'organisation	D	50 €
		R	110 €
		N	320 €
		I	640 €

I : niveau international. N : toutes divisions nationales, y compris LFH. R : toutes divisions régionales, y compris prénationales. D : toutes divisions départementales.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS NATIONALES

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT
8.7.2	Forfait en phase finale	820 €

RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES COMPÉTITIONS NATIONALES**Règlement médical de la LFH**

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT
Chap. 7 Renvoi à l'art. 3-2	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match)	Par mention manquante * : – 1 ^{re} infraction : amende de 200 € avec sursis – 2 ^e infraction : amende de 400 € ferme (= révocation du sursis de la 1 ^{re} infraction + 200 €) – À partir de la 3 ^e infraction : amende de 400 € ferme par infraction

* L'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.

Règlement marketing et communication de la LFH

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
	Tout manquement au règlement (par ex. concernant les statistiques ou la vidéo, mais aussi la charte graphique)	330 €
Annexe 4	Tout manquement au cahier des charges des diffusions TV	10 000 €

Règlement particulier de la D2F

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
5.1	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match) <i>Il est précisé que l'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.</i>	<i>Par mention manquante :</i> – 1 ^{re} infraction : amende de 200 € avec sursis – 2 ^e infraction : amende de 400 € ferme (= révocation du sursis de la 1 ^{re} infraction + 200 €) – à partir de la 3 ^e infraction : amende de 400 € ferme par infraction
5.2	Manquement dans la tenue ou l'envoi des statistiques de match	330 €
6	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	330 €

Règlement particulier de la N1M

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
5	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	330 €
7	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match) <i>Il est précisé que l'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.</i>	<i>Par mention manquante :</i> – 1 ^{re} infraction : amende de 200 € avec sursis – 2 ^e infraction : amende de 400 € ferme (= révocation du sursis de la 1 ^{re} infraction + 200 €) – à partir de la 3 ^e infraction : amende de 400 € ferme par infraction

Règlement particulier de la Coupe de France masculine et féminine

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
3.8	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	330 €

Les amendes spécifiquement prévues en cas de manquement aux obligations d'ordre marketing et communication, notamment pour les matches télévisés, sont fixées directement par les annexes du règlement de la Coupe de France nationale.

AMENDES DISCIPLINAIRES

Éléments Guide financier fédéral 2026-2027

PÉNALTÉS ATTACHÉES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le montant des pénalités financières est réduit de moitié pour l'ensemble des sanctions disciplinaires assorties de sursis.

ART. RÉF.	SANCTION	NIVEAU	MONTANT
16 et 20.1	avertissement et / ou blâme	N	45 €
		R et D	30 €
	Par date de suspension ferme	LFH	180 €
		D2F, N1M et N1F	150 €
		N2M et N2F	120 €
		N3M, N3F, -18M et -18F	90 €
		R et D	60 €
		N	2 000 €
	suspension ou retrait/interdiction de licence d'un an	R et D	1 400 €
		N	1 000 €
	suspension ou retrait/interdiction de licence par année supplémentaire au-delà d'un an	R et D	500 €
		N	600 €
	inélégibilité à temps (par an)		600 €
	radiation	N	5 000 €
		R et D	2 600 €
	huis clos, par date	N	500 €
		R	200 €
		D	100 €
	suspension de salle, par date	N	700 €
		R	300 €
D		200 €	
N		400 €	
Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du ba6nc ou comportement collectif inacceptable du l'équipe, par point au classement pour l'équipe	R et D	200 €	

Pour les clubs de LNH (D1M et D2M), les pénalités financières applicables sont celles figurant au règlement disciplinaire de la LNH (y compris devant le jury d'appel et y compris pour les procédures concernant des rencontres de Coupe de France nationale).

RÈGLEMENT RELATIF À L'ACTIVITÉ D'AGENT SPORTIF DE HANDBALL

OBJET	MONTANT
Violation de la réglementation Agent sportif (licencié, club ou agent)	1 500 € à 3 000 € (si récidive)

PÉNALTÉS LIÉES AU CONTRÔLE DE GESTION

(Règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs)

ANNEXE 6	OBJET	SANCTION ET / OU MONTANT DE LA PÉNALTÉ FINANCIÈRE
----------	-------	---

A	Non-respect de la procédure de suivi semestriel (applicable aux clubs D1F, D2F et N1M Élite)	1re infraction	Avertissement		
		2ème infraction	Pénalité financière de 400 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	1 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
B	Non-transmission d'éléments et documents utiles suite à une demande écrite émanant de la CNCG (par exemple une situation comptable intermédiaire)	1re infraction	Avertissement		
		2ème infraction	Pénalité financière de 400 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	1 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
C	Non-respect d'une échéance sur la durée totale du plan d'apurement	1re infraction	Pénalité financière de 400 €		
		2ème infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
D	Non-versement mensuel des salaires dans les conditions fixées par le code du travail et/ou la CCNS et/ou la CCHPF, ou retard de paiement des charges sociales et fiscales aux organismes concernés	1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
E	Non-transmission à la CNCG de tout document relatif à un contrôle social, fiscal, ou à un litige prud'homal	1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
F	Non-transmission à la CNCG de déclaration de procédure de sauvegarde ou procédant à une déclaration d'état de cessation des paiements.	1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
G	Non-respect de la procédure de suivi annuel (applicable aux clubs D1F, D2F et N1M Élite)	1re infraction	Pénalité financière de 400 €		
		2ème infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
H	Non-transmission à la CNCG de la fiche financière actualisée du club suite à un mouvement de salariés en cours de saison	1re infraction	Pénalité financière de 400 €		
		2ème infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
I	Non-respect de la procédure de suivi annuel (applicable aux clubs N1M (hors poule Fédérale), N2M, N3M, N1F et N2F)	1re infraction	Avertissement		
		2ème infraction	Pénalité financière de 400 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	1 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
J	Refus de répondre à un audit	1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €